

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Reuwaix-Tourcoing: Trois mois... 13.30 Six mois... 26.00 Un an... 50.00

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> MAI Cours à terme de 1 h. 10. cotations par MM. A. MAIRE et H. BLUM

Table of stock market prices for various commodities and bonds, including 3 0/0 amortissable, 3 0/0 ex-coupon, and various foreign exchange rates.

Table of stock market prices for 1 MAI and 30 AVRIL, including 3 0/0, 4 1/2 0/0, and 5 0/0 ex-c.

Table of stock market prices for various services and commodities, including Act. Banque de France, Société générale, and others.

Table of stock market prices for D. P. C. H. S. COMMERCIALES, including Change sur Londres, Café good fair, and others.

Depêches de M. Schlegelhaufen et G. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grympez: Havre, 1<sup>er</sup> mai. Ventes 4,000 b. Marché rabaissant.

BULLETIN DU JOUR

Aux grands maux les grands remèdes. Ils agitent d'ailleurs devant l'opinion publique l'incroyable homogénéité et la vitalité du ministère. Pour cela, on fait donner les correspondants des journaux étrangers. Le jeu est connu: on élabora dans les bureaux d'un ministère quelconque une correspondance que l'on fait venir à Paris par l'intermédiaire d'un journal de Londres, de Vienne ou de Bruxelles, et la note voulue est donnée. Il peut arriver, comme pour la visite à Blaquière, que le journal officieux, le National, par exemple, publie la correspondance avant le journal étranger (le Times) mais cette petite aventure n'amuse guère que la presse et le monde politique; le gros du public n'y cherche pas malice, et n'est pas éloigné de croire que c'est dans l'intérêt de la vérité et non pour refroidir l'ardeur des blanquistes et justifier le gouvernement, que le correspondant du Times est allé confesser le prisonnier de Clairvaux.

Il est clair que cette entrevue a été inventée pour couper court aux bruits de 16 mai centre gauche, de dissolution, de rentrée aux affaires de M. Dufré, que l'on fait courir depuis deux ou trois jours. Nous en avons dit notre sentiment, mais ce n'est pas une raison pour accepter sans contrôle le langage que le prétendu correspondant de l'Etoile belge fait tenir au chef de l'Etat.

Un ennemi de la France. Nous avons annoncé hier que M. Etienne, directeur de la Nouvelle Presse libre de Vienne, venait de mourir subitement. Voici en quels termes un journal de Paris fait l'oraison funèbre de ce personnage: « Un ennemi acharné de la France, M. Etienne, directeur de la Nouvelle Presse libre, vient de mourir subitement à Vienne. Contre le sentiment général de la population austro-hongroise, il avait, lors de la guerre de 1870, pris ouvertement parti pour la Prusse, qui, d'ailleurs, avait fait tout ce qu'il fallait pour se l'attacher. (Voir le livre de M. Wutke, le Poids des Reptiles.) »

Le discours de M. Pascal. Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Pascal a prononcé à Bordeaux, dans une réunion spéciale, un remarquable discours sur la liberté de l'enseignement, contre laquelle M. Jules Ferry a organisé la misérable levée de boucliers que l'on sait et qui scandalise si justement les honnêtes gens, sans distinction de parti. Nous ne pouvons reproduire en entier, faute d'espace, cet éloquent plaidoyer pour la liberté de conscience et la liberté du père de famille, mais nous en citons les principaux passages.

Après un exorde à l'adresse du pasteur Steeg et de l'opportuniste, M. Pascal, partant de ce principe qu'il ne défend pas seulement la liberté des catholiques, mais la liberté de tout le monde, s'exprime ainsi: « Je lisais tout à l'heure, dans le discours de M. Ferry à prononcé au banquet d'Epinal, que la liberté du père de famille ne serait pas atteinte. Et savez-vous pourquoi? C'est qu'un respectueux foyer domestique et que lorsque les portes du sanctuaire sont fermées, nous y pourrions garder le droit de prendre un précepteur à notre guise. — Comprenez-vous, pour ne relever que cette contradiction, qu'un ministre de ce régime démocratique puisse nous dire: — Vous élèverez vos enfants, chez vous, comme il vous plaira, à la condition d'avoir quarante mille livres de rente! »

« Nous assistons, en vérité, à un spectacle bien étrange et qui prouve à quel aveuglement la République semble condamnée dans ce pays, où est-ce qui ne comprendra jamais que la République doit le droit de tous les sophismes, de toutes les violences, de toutes les inepties, la République avait mis la main sur une question dont la solution semblait nous conduire à la reconnaissance, et au milieu de toutes les fondations éphémères, de toutes ces innovations ridicules que vous savez, elle avait fondé quelque chose de grand et de durable: c'était la liberté d'enseignement. La République de 1870 n'a pas voulu que, même sur ce point, nous puissions être exposés à lui rendre justice. Elle avait un seul titre à notre gratitude, — un seul, — et ce titre, aussitôt qu'elle eut la maîtrise des pouvoirs publics, elle le déclara nul, en faisant le plus inexplicable démenti: « L'orateur fait rapidement l'histoire de la liberté de l'enseignement depuis 1830 et arrive à la loi de 1850, dont il résume l'esprit libéral. »

« Et quand les passions politiques, ameutées déjà contre certaines congrégations, tentèrent de leur contester un droit qu'elles avaient la prétention de puiser dans la Constitution, savez-vous ce que leur répondit la République de 1870? « La République n'interdit qu'aux ignorants et aux indignes le droit d'enseigner: — elle ne connaît pas les corporations: — elle ne les connaît ni pour les gêner, ni pour les protéger; elle ne voit devant elle que des professeurs. » (Applaudissements.)

« Voilà ce qu'était cette loi de 1850. Or, cette loi, fille de la République, messieurs, a été expérimentée pendant vingt-huit ans. L'Empire l'a respectée. L'Empire autoritaire comme l'Empire libéral.

« Oni messieurs il faut avoir le courage de le dire, la loi Ferry est une hécate; et c'est parce qu'elle a tous les caractères d'un marché misérable que, dans ce pays généreux, elle a soulevé une véritable explosion de mépris.

« Aujourd'hui, on vous parle des jésuites; — dans six mois, il suffira d'être chrétien! Je me résume, messieurs, car les idées claires n'exigent pas de longs développements et doivent nous imposer la concision.

« La République de 1848 a proclamé que tout citoyen, à moins d'indignité ou d'incapacité, avait le droit d'enseigner. — Privez ceux que vous n'osez frapper en face, privez-les du titre de citoyen, arrachez-leur le bulletin de vote, expulsez-les, — si les besoins de votre sécurité l'exigent, s'il est vrai que ce sont des rebelles et des conspirateurs; expulsez-les, dit la loi qui les empêche de croiser dans sa route les vaisseaux de l'Etat qui vous ramènent les pétroleurs et les tuteurs d'otages. (Triple sauto d'applaudissements.)

« Soit, — ils courberont la tête sous vos rigueurs, — mais tant que vous les laissez en France, inclinez-vous devant l'intégrité du citoyen, — à moins que vous ne vouliez

nous autoriser à dire que votre République n'est plus qu'une tyrannie odieuse, votre égarée chambre, votre libéralisme une déperdition.

LA DISSOLUTION. On lit dans le Français: « Il n'y a pas à le nier: le joug de la Chambre des députés, ou, pour parler plus exactement, la dictature incapable et tracassière des illustres 363 commença à peser aux républicains du centre gauche ainsi qu'un poids mort sur le gouvernement. Il serait un effet sérieusement question, non pas dans l'opinion et dans les cercles de la droite, mais dans l'entourage de l'Élysée, du palais Bourbon et des ministères, de demander au Sénat une nouvelle dissolution de la Chambre des députés. Dans ces milieux, l'éventualité d'un 15 mai républicain est envisagée sans déplaisir. Les journaux ministériels, annonçant le fait, d'autres plus républicains le répètent pour le combattre, et l'on peut facilement discerner que, chez une partie de nos adversaires, au pense de la Chambre des députés plus de mal que nous n'en avons jamais dit ou écrit.

« Ces désirs et ces vœux plus ou moins ouvertement formulés aboutissent-ils? Il ne nous le semble pas. Que le cabinet soit las de la Chambre des députés, que M. Gambetta trouve la majorité d'une incomparable médiocrité, qu'enfin le centre gauche ne parle pas à l'Union républicaine de lui enlever chaque jour ses positions, et que tous ces mécontents à des titres divers attendent d'une dissolution la fin de leurs ennuis présents et une satisfaction de leurs désirs, nous l'admettons volontiers. Mais de ces velléités à l'action il y a un abîme qu'on ne franchira pas. Ce n'est pas que tout ce monde répugne à l'idée de donner un démenti à ses promesses passées ni qu'il se croie engagé à ne pas dissoudre la Chambre parce qu'il lui a promis de la laisser arriver régulièrement au terme de son mandat.

« La doctrine opportuniste admet les inconvénients et les périls. Elle fait mieux: elle les recommande. Depuis dix-huit mois, d'ailleurs, les ministères républicains nous ont entretenus plus d'une fois « du péril social, des dangers du radicalisme, et de des mesures à prendre en vue de ces éventualités. Et cependant ces mêmes mots, quand ils les trouvaient dans la bouche des conservateurs, ils les raillaient sans pitié.

« Ce n'est donc pas la crainte de se déjuger ni d'être comparés à M. le duc de Broglie qui empêchera les mécontents de tenter un nouveau 16 mai contre les mêmes 363, non certes. C'est bien cependant une peur, mais la peur d'engager la lutte avec les radicaux, quel dommage, n'est-ce pas, que ces timides n'aient pas de courage! Il serait si piquant d'assister à la réhabilitation complète et à justifiant tout de la politique du 16 mai 1877, d'autant plus qu'en perdant la Chambre actuelle le pays ne pourrait que gagner.

La Cyclone de la Réunion. Le département de la marine et des colonies a reçu de la Réunion la triste nouvelle qu'une cyclone venait de s'abattre sur cette colonie, si fréquemment éprouvée par les bouleversements météorologiques.

Voici les principaux renseignements parvenus jusqu'ici: « La cyclone a éclaté sur l'île dans la nuit du 20 au 21 mars, avec une violence excessive, qui n'a pris fin que dans la matinée du 22. Le baromètre est descendu, le 21, à midi et demi, jusqu'à 727. L'une des plus fortes basses observées depuis un grand nombre d'années.

« Des 20 au 21 mars, il était déjà arrivé à 730; la mer grossissait d'heure en heure, mais l'on espérait que la cyclone passerait au large, 21 navires (dont 9 à Saint-Denis) se trouvaient alors sur les différentes rades. A midi, l'ordre était donné aux capitaines de rallier leur bord; à une heure et demie, le signal d'appareillage leur était fait. Cette mesure, due à l'initiative du capitaine de port, a préservé ces navires, qui cussent été perdus s'ils avaient conservé le mouillage.

« Les navires déradés ont été obligés de tenir la mer pendant plusieurs jours; mais ils sont tous successivement rentrés, après avoir subi des avaries plus ou moins considérables.

« Le navire anglais China est venu se perdre sur le littoral de Saint-André, à l'embouchure de la rivière du Mat; ses neuf hommes d'équipage ont été sauvés.

« Les navires autrichiens Volante et anglais Margaret-White, rentrés à Saint-Paul le 27 mars, ont recueilli, le premier, l'équipage du navire anglais Revier de Gordergo, et le second, celui du navire italien Gioia; tous deux déradés de Maurice ou la cyclone a sévi, mais avec bien moins de vigueur qu'à la Réunion.

« Aucun bâtiment de l'Etat ne se trouvait dans l'île.

« Trente-cinq personnes ont péri, tuées entre les débris de leurs maisons ou noyées. On compte de nombreux blessés.

« La plupart des édifices publics et des propriétés particulières, dans les villes comme dans les communes rurales, sont plus ou moins ébranlés et réclament de coûteuses réparations.

« Au Muséum, les salles et armoires contenant les collections, la bibliothèque et le laboratoire ont été inondés. Il y a dans cet établissement des richesses considérables qui sont en danger.

« Les bureaux de l'hôtel du Gouvernement, du lycée, des écoles de l'Institut de l'Intérieur, du receveur général, ont été enlevés; un nombre considérable de cases en bois et de paillettes ont été renversées par le vent ou emportées par les eaux.

« Les routes sont coupées, ravines; plusieurs ponts ont été enlevés; les quais, les radiers des rivières et d'autres ouvrages ont été détruits sur plusieurs points.

« Les petites cultures sont dévastées. Les maïs, les vivres, sont perdus. Les cafés et les vanilles ont beaucoup souffert.

« La grande culture n'a pas, non plus, été épargnée.

« Les cannes, déjà hautes, ont été brisées ou couchées, et l'on estime que la récolte sera réduite d'un quart et peut-être même d'un tiers sur les plantations les plus éprouvées.

« A Saint-Denis, neuf personnes se sont noyées en cherchant à échapper à l'inondation. On annonce la disparition de plusieurs familles avec l'ilot qu'elles habitaient dans la rivière du Mat.

« Dans les hauts de la rivière des Galets, les familles composées de cinq personnes ont également disparu. Il est à craindre que le nombre des victimes n'augmente encore lorsqu'on aura pu pénétrer dans les points habités de l'intérieur.

« Comme toujours, des actes de courage et de dévouement ont été signalés pendant ces désastres et des mesures ont été prises par l'administration, secondée d'ailleurs par les habitants, pour secourir les malheureux éprouvés par la cyclone.

« Le ministre de la marine et des colonies, vivement ému par l'annonce de ce sinistre, a donné les ordres nécessaires pour qu'il soit pourvu aux premiers besoins et se propose de demander aux Chambres les crédits nécessaires pour venir en aide à l'un de nos plus intéressants établissements coloniaux.

« On télégraphie de Saint-Petersbourg, 30 avril, 8 h. 15. « Un manifeste du parti révolutionnaire vient de paraître, qui demande comme minimum de concessions à obtenir: « 1° L'abolition du domicile et de la personne, de la part de la police. « 2° La liberté de tous les cultes et de toutes les confessions; « 3° La liberté de la presse, de l'enseignement et d'association; « 4° L'autonomie des villes, communes et des provinces; « 5° Des conseils de provinces élus, qui contrôleraient les fonctionnaires; « 6° Une enquête sur la situation économique et sociale du peuple; « 7° Une amnistie complète pour tous les délits politiques.

« On voit, d'après ce manifeste, que tous les partis progressistes ont fusionné en un seul et adopté ce programme commun.

« La réorganisation de toute l'infanterie, d'après le modèle allemand, est décrétée; les régiments se composeront de quatre bataillons, quatre compagnies; les compagnies de détachement sont supprimées.

« Le ministre de l'intérieur sait, en effet, qu'il est interdit de traiter les sujets politiques dans un cercle, et ne pouvant se punir d'avoir trop parlé, il se rattrapera, dans la justice, sur ses compatriotes oubliés d'avoir prêté l'oreille à l'éloquence du représentant « de l'esprit autrichien ».

« M. Lepère est trop sévère pour les autres et trop indulgent pour lui-même. Personne n'ayant écouté, ses auteurs n'ont pas violé la loi, mais lui, au contraire, a contrevenu à toutes les convenances et à tous les règlements. Ne vivons-nous pas sous le régime du bon plaisir des radicaux? « Les réfugiés de la Commune qui sont en core de l'autre côté de la frontière prussienne sont comptés sur une très-prochaine rentrée en France, si nous en jugeons par une lettre de l'un d'eux écrite à son frère, domicilié à Paris, au village Levallois-Perret, il y a 8 jours.

« Nous avons, dit cette lettre, l'assurance par plusieurs de nos amis qui sont à la Chambre, qu'avant la fin de l'année l'amnistie plénière sera votée et que nous rentrerons avec les hommes de la guerre. « Rochefort qui est en correspondance suivie, dit encore le commandant exilé, avec bon nombre de Sénateurs et de députés, a reçu la même assurance, et l'a communiqué à nos amis, dont quelques-uns étaient déjà prisonniers. « On paraît également beaucoup compter la bas sur un changement radical du ministère d'ici deux mois.

« On a écrit de Paris que l'on donnait ce changement comme certain.

« Le Soleil reproche à M. Jules Ferry, d'avoir accusé les partisans de la liberté de l'enseignement de préparer la guerre civile.

« La guerre civile! ajoutait-il quand donc M. Jules Ferry a-t-il vu les catholiques défendre leurs croyances par des insurrections.

« L'Internationale noire pour nous servir de ces expressions, a eu, il n'y a pas longtemps, des victimes, des martyrs. Elle n'a pas eu de persécuteurs, elle n'a pas eu de bourreaux. »

« On lit dans le III<sup>e</sup> Siècle: « Le mouvement préfectoral actuellement en préparation au ministère de l'intérieur sera soumis à la signature du président de la République au conseil des ministres de samedi.

« Ce mouvement, qui comprendra la nomination de deux nouveaux titulaires pour les préfetures de Seine-et-Oise et des Deux-Sèvres, paraîtra au Journal officiel dimanche ou lundi matin.

« On assure que M. le baron Cottu serait nommé à la préfecture de Versailles, en remplacement de M. de Bartholomy, dont nous avons annoncé la démission.

« On assure encore que M. Imbroy, préfet de la Seine-Inférieure, serait appelé à d'autres fonctions; mais nous n'ajoutons qu'une faible espérance à cette nouvelle.

« D'autre part le Nord journal annonce que le mouvement portera sur les fonctionnaires de l'Algérie. Au nombre des fonctionnaires appelés dans notre colonie il est question de M. Massabian, sous-préfet de Tluarica, il serait remplacé dans cette dernière résidence par M. Danaud, ancien sous-préfet de 4 septembre.

« Un vœu en faveur de la liberté des pères de famille, et contre les lois Ferry, proposé au conseil général du Gers, par M. Paul de

remettre votre démission entre les mains du président. Par ordre de la commission: Le secrétaire, M. Gondy a répondu par la lettre suivante: « A M. le Président de la commission des sapeurs-pompiers.

« Dans une lettre datée du 4 avril courant, M. Gondy m'a transmis, au nom de la commission de la compagnie des sapeurs-pompiers, un ordre de mise en demeure d'aller opter entre ladite compagnie et le cercle catholique.

« J'avais cru que les sapeurs-pompiers avaient pour mission exclusive d'éteindre les incendies et de frapper d'exclusion pour les autres hommes pour la pratique de leur foi, personnellement, et non pour leur dévouement à la patrie. Puisqu'il en est autrement, je vous adresse ma démission.

« Je vous prie de m'en adresser un exemplaire, et je vous prie de m'en adresser un exemplaire, et je vous prie de m'en adresser un exemplaire.

« Je vous prie de m'en adresser un exemplaire, et je vous prie de m'en adresser un exemplaire, et je vous prie de m'en adresser un exemplaire.

« Je vous prie de m'en adresser un exemplaire, et je vous prie de m'en adresser un exemplaire, et je vous prie de m'en adresser un exemplaire.

« Je vous prie de m'en adresser un exemplaire, et je vous prie de m'en adresser un exemplaire, et je vous prie de m'en adresser un exemplaire.